SANTÉ & SOLIDARITÉ, SENIORS

PLAN GRAND FROID - 2024-2025

Face aux températures négatives annoncées dans les Yvelines pour les prochaines journées et nuits, votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se mobilise pour vous jusqu'au 31 mars.

Publié le 23 décembre 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mantes-la-Jolie se mobilise pour vous du 1er novembre au 31 mars car il est essentiel de rester informé et préparé.

COMMENT S'INSCRIRE ?

C'est simple ! Vous pouvez vous inscrire par courrier ou directement au CCAS, ou par téléphone au 01 34 00 11 11. Le formulaire est disponible
en ligne
ou à l'accueil du CCAS.

Cette inscription est ouverte à tous, y compris par un tiers ou un représentant légal.

En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un **suivi** et serez **contactés régulièrement** pour prendre de vos nouvelles et vous proposer, si besoin, une **aide individualisée**..

Le portage de repas, l'aide aux courses, et le transport à la demande senior vous seront proposés à travers les autres prestations du pôle Senior.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En période de grand froid, il est conseillé de rester au chaud chez vous, d'avoir suffisamment de médicaments et particulièrement si vous suivez un traitement régulier, de vous habiller avec des vêtements chauds, et de limiter vos sorties.

En cas de sortie, soyez prudents, notamment en voiture, et gardez toujours avec vous des éléments essentiels comme de l'eau, une couverture, et un téléphone chargé.

En cas d'urgence, n'hésitez pas à contacter les numéros utiles comme le 115, les pompiers (18), les urgences (15).

Le CCAS est là pour vous accompagner : Ensemble, préparons-nous pour un hiver en toute sécurité. Le thermomètre passera dans le négatif alors, couvrez-vous bien !

EN CAS D'ACTIVATION DU PLAN GRAND FROID PAR LA PRÉFECTURE DES YVELINES

Toute personne qui croiserait dans la rue une personne en difficulté est appelée à prévenir les secours.

Dans ce cadre, les 3 mesures prises par le Préfet des Yvelines seraient :

- La mise en place d'une troisième équipe de maraude, assurée par la Croix-Rouge de 22 h à 5 h pour la mise à l'abri d'urgence en collaboration avec le 115.
- L'extension des horaires des 10 accueils de jour du département.
- L'ouverture temporaire de 58 places d'hébergement d'urgence supplémentaires pour les personnes sans domicile fixe.